



08 septembre 2020

# Investir en PER

Méthode d'entretien clientèle

## Préambule

Après avoir étudié la situation patrimoniale de vos prospects, vous avez décidé de lui recommander d'investir sur un **Plan d'Epargne Retraite individuelle (PER)**.

Ce dispositif de méthode (script, slides, fiches techniques, etc.) est à votre disposition pour vous permettre de mieux vous familiariser avec cette solution d'investissement spécifique et aussi pour vous accompagner dans la présentation que vous pourrez en faire en rendez-vous.

Prenez-en connaissance, de manière à maîtriser autant tous les arguments techniques et patrimoniaux de la solution choisie que le temps que vos investisseurs vous accordent à ce sujet.

Faites-en bon usage. Bon rendez-vous !

## 1. Rappel de la structure globale de La Méthode d'Entretien Clientèle

Lors d'un premier rendez-vous, vous avez déroulé les 6 premiers maillons de la méthode d'entretien clientèle qui forment **le tronc commun** et qui ont pour principaux objectifs de vous présenter auprès de votre prospect et de partir à la découverte de sa situation et de ses objectifs pour pouvoir, lors d'un deuxième rendez-vous, lui proposer la solution qui lui sera la plus adaptée.

Vous pouvez maintenant vous appuyer sur les 6 maillons suivants présentés dans ce support. Bien sûr ceci n'est qu'une recommandation, il est possible que le nombre de rendez-vous varie selon les situations.

	Maillon	Intitulé	RDV
<b>TRONC COMMUN</b>	1	La prise de contact	<b>R1 (Durée 1h30 à 2h)</b>
	2	La présentation de Stellium	
	3	Les étapes de l'entretien	
	4	Solution patrimoniale	
	5	Dynamisation du patrimoine	
	6	Connaissance client	
<b>MODULE Investir en PER</b>	7	La solution retenue	<b>R2 (Durée 2h à 2h30)</b>
	8	Les points clés de la solution	
	9	Mon rôle	
	10	Validation de la solution	
	11	Présentation du contrat PER	
	12	Chronologie de l'investissement, conclusion & consolidation	

## 2. Vos éléments mis à disposition

Vous disposez, avec ce support, de différents outils pour vous aider dans vos présentations chez vos investisseurs :

- un **SCRIPT**
- des **CONSEILS ET ASTUCES**
- une **BOÎTE À OUTILS**
- un **DIAPORAMA**

Ces pictogrammes vous aideront à les intégrer dans votre présentation.



SCRIPT



CONSEILS,  
ASTUCES,  
COMPLÉMENTS



BOITE À OUTILS



UN SCHÉMA A  
RÉALISER

*La Boîte à outils, téléchargeable sur Cosmos, composée de différents supports, est là pour vous aider à appuyer votre propos.*

*Le Diaporama, téléchargeable sur Cosmos, vous accompagne dans votre présentation, si vous utilisez un ordinateur portable ou une tablette en rendez-vous.*

## 3. Boîte à outils

Les éléments constitutifs de la Boîte à outils sont :

- Fiche Mémo Plan Epargne Retraite
- Boite à outils : les plafonds
- Boite à outils : l'efficacité
- Boite à outils : les transferts
- Boite à outils : les frais d'entrée
- Foire aux Questions (FAQ) Retraite

# Maillon 7 - Les grands principes de la solution

*Rappel : Vous rencontrez votre investisseur dans le cadre d'un deuxième entretien après une étude de ses objectifs et de sa situation personnelle. En fonction des informations que vous avez recueillies en R1, vous avez déterminé que la solution la plus adaptée est d'**Investir en PER***



Suite aux précédents entretiens, voici la solution préconisée : **l'investissement dans le cadre d'un Plan Epargne Retraite individuel, appelé le « PER »**

Je vous propose de :

- vous présenter les principes de cette solution,
- vérifier qu'elle répond à vos objectifs,
- et enfin, vous proposer un plan d'investissement adapté.

Est-ce que cela vous convient ?

## 1 – Qu'est-ce que le PER ?

**LE PER** C'EST QUOI ?

---

 Le **Plan d'Épargne Retraite** individuel (PER) est un **produit d'épargne** pour **préparer sa retraite** tout en bénéficiant d'une **incitation fiscale**

---

Nouveau dispositif créé en 2019 par la **loi PACTE** pour renforcer l'attractivité de l'épargne retraite


---

**BREF**, la solution retraite ouverte à tous pour anticiper votre fin de carrière & réduire vos impôts !



Le **Plan d'Épargne Retraite** individuel est un produit d'épargne permettant de préparer sa retraite tout en optimisant sa fiscalité.

**Ce nouveau dispositif incitatif**, instauré par la **loi PACTE\***, vise à renforcer l'attractivité de l'épargne retraite en apportant une réponse efficace et adaptée à tous les épargnants.

Le PER : c'est donc **LA solution retraite universelle**, accessible à tous les épargnants, pour anticiper votre fin de carrière et réduire vos impôts !

\*Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) / Loi du 22 mai 2019

## 2 - Pourquoi le PER ?



Le PER : une solution qui revêt de multiples atouts en apportant une réponse à 4 objectifs :

**Retraite - Impôts - Prévoyance - Transmission**

### Les 4 points clés à retenir :



#### 1) Préparer sa retraite

Le PER est une **solution retraite souple** et **sur-mesure** accessible à tous les épargnants sans condition :

- **Pendant votre vie active** : vous épargnez librement à votre rythme.
- **A la retraite** : vous percevez votre capital retraite (en une ou plusieurs fois) ou un revenu à vie (sous forme de rentes).



#### 2) Optimiser sa fiscalité

Le PER offre une **incitation fiscale attractive** s'appuyant sur la déductibilité des versements. Et atouts supplémentaires de l'épargne retraite, votre baisse d'impôts est hors plafonnement des niches fiscales (dans la limite des plafonds retraite)

En clair, vous préparez votre retraite et vous allégez (fortement) votre facture fiscale !



#### 3) Sécuriser son avenir

Le PER constitue également un excellent **outil de prévoyance**. En cas d'accident de la vie, votre épargne-retraite est immédiatement mobilisable si besoin et sans aucune fiscalité à la sortie.



#### 4) Protéger ses proches

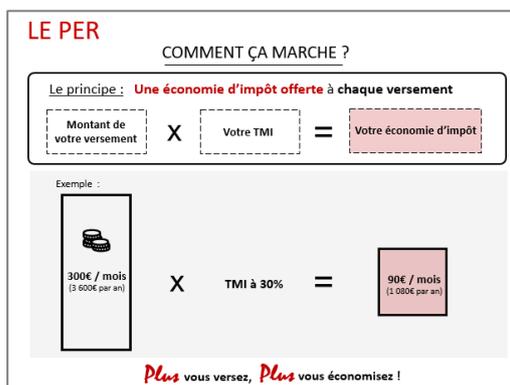
Et en cas de décès, le PER assure la protection de vos proches en transmettant votre capital aux bénéficiaires de votre choix dans des conditions fiscales attractives.



#### BONUS : Acquérir sa résidence principale

Vous pouvez débloquer votre épargne avant la retraite pour financer l'acquisition de votre résidence principale. Les sommes épargnées sont 100% disponibles pour constituer votre apport personnel...

### 3 - Comment ça marche ?



#### Le principe :

L'attractivité du PER repose sur le levier fiscal offert à l'entrée lors de chaque versement. Toutes les sommes versées sont déductibles de vos revenus imposables.

Votre économie d'impôt est donc fonction du montant de votre versement et de votre taux marginal d'imposition (TMI).

La règle du jeu est simple :

- plus vous versez, plus vous économisez !
- plus vous êtes lourdement imposé, plus votre économie d'impôt est conséquente.



## Plan d'investissement

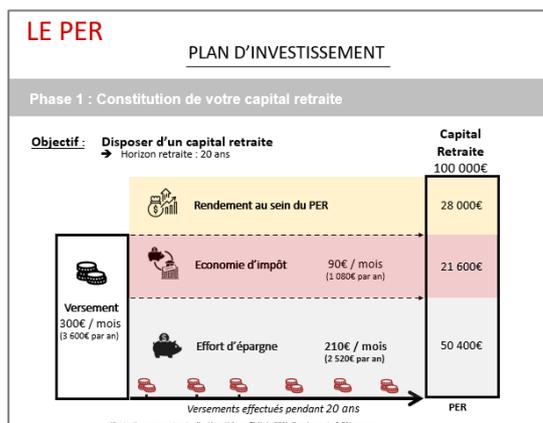
A ce stade, je vous propose d'illustrer simplement les grandes lignes d'un investissement théorique en PER.



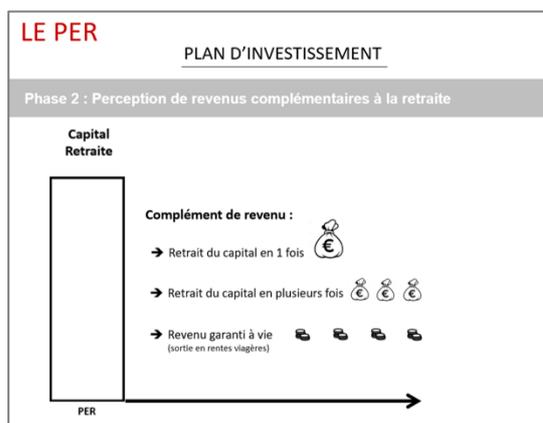
### Hypothèses :

- *Horizon retraite : 20 ans*
- *TMI de l'épargnant : 30%*
- *Versement mensuel : 300€ par mois pendant 20 ans (3 600€ / an)*
  - o *Déductibilité : 90€ par mois (1 080€ / an) = 30% x 300€ = Votre économie d'impôt*
  - o *Effort d'épargne : 210€ (2 520€ / an) = 300€ - 90€*
- *Rendement de l'épargne en phase de constitution : 3,2% par an*  
*Il s'agit d'une hypothèse prise pour établir cette simulation. Aucun rendement ne peut être garanti. Tout rendement doit être envisagé sur la durée d'investissement recommandée en adéquation avec le profil investisseur.*
- *Durée du plan de retrait partiel programmé (à la retraite) : 20 ans*

### ■ Phase 1 : Constitution du capital retraite



### ■ Phase 2 : Perception d'un complément de revenu (à la retraite)





Quelques éléments de langage pour commenter le schéma :

« Avec un effort d'épargne limité à 210€ par mois, vous pouvez vous créer un capital de 100 K€ en 20 ans »

« Utiliser l'effet de levier fiscal du PER est le meilleur moyen pour se constituer un capital retraite »

« L'épargne constituée sur votre PER va se valoriser dans le temps en fonction des supports d'investissement sélectionnés : fonds € à capital garanti, unités de compte financières et immobilières »

« De plus, pendant toute la durée de cette opération, vous vous assurez une sécurité accrue tout en protégeant vos proches »

« Votre épargne retraite reste disponible en cas d'accident de la vie ou pour acquérir votre résidence principale »

# Maillon 8 – Les points clés de la solution



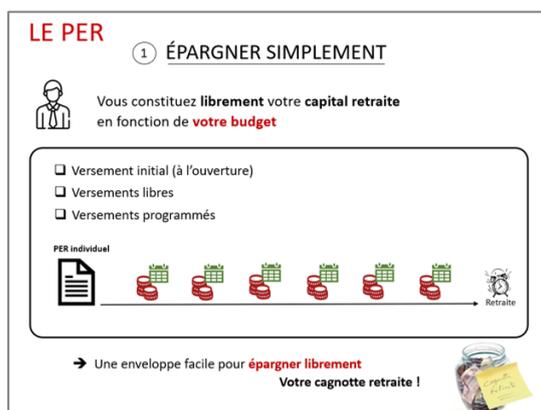
L'objectif du maillon 8 est de :

- Préciser chacun des points clés du PER à votre investisseur
- Présenter votre rôle de consultant et votre méthodologie.

Les boîtes à outils vous permettront de bénéficier d'une information plus complète et détaillée afin de préciser si besoin à votre investisseur le fonctionnement

Je vous propose maintenant de rentrer dans le détail du fonctionnement et des caractéristiques du PER

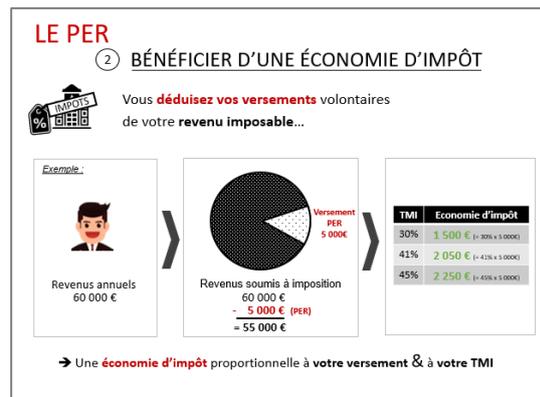
## 1- Le PER pour constituer une épargne retraite



Une solution simple pour constituer librement un capital retraite à votre rythme en fonction de votre budget.

- vous ouvrez votre contrat avec un versement initial (dès 500 €)
- vous l'alimentez ensuite à votre rythme, par des versements libres
- vous pouvez également planifier des versements programmés (mensuel, trimestriel, etc.) et modulables à votre guise

## 2- Le PER pour optimiser sa fiscalité



Sur le plan fiscal, le PER se positionne au final parmi les **solutions les plus puissantes** notamment pour les ménages fortement imposés (TMI  $\geq 30\%$ )

Afin de bien comprendre le fonctionnement, **nous aborderons 3 points.**

### → Le mécanisme de la déductibilité :

Le PER ne donne pas droit à une réduction d'impôt à proprement parler mais à une déduction fiscale.

Traduction : les sommes versées sur votre plan peuvent être déduites de votre revenu imposable.

Et c'est précisément ce point qui confère au PER sa forte efficacité fiscale en fonction de votre TMI...

### Comment ça marche concrètement ?

- Un épargnant déclare un revenu imposable annuel de 60 000 euros.
- Il a versé 5 000 euros sur son PER qui viennent donc réduire le revenu imposable.
- Son revenu réellement soumis à l'impôt s'élève donc à : 55 000 euros (= revenus - versement PER = 60 000 - 5 000)

Et comme le revenu imposable de cet épargnant diminue, son impôt baisse en fonction de son taux d'imposition :

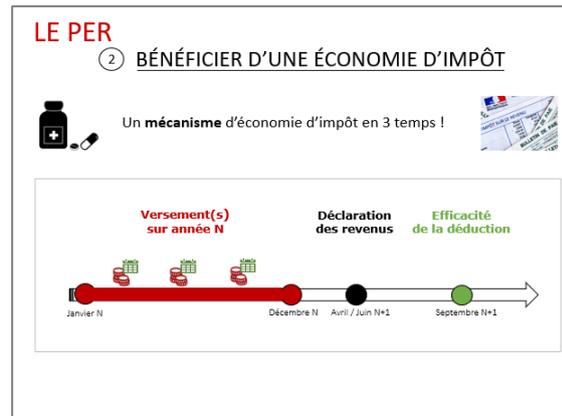
- 1 500 euros d'économie d'impôt pour une TMI à 30% (= 5 000 € x 30%)
- 2 050 euros d'économie d'impôt pour une TMI à 41% (= 5 000 € x 41%)
- 2 250 euros d'économie d'impôt pour une TMI à 45% (= 5 000 € x 45%)

**En synthèse**, il en résulte une économie d'impôt proportionnelle :

- d'une part, au montant du versement
- et d'autre part, à la tranche marginale d'imposition de l'épargnant



## → La chronologie de la déductibilité :

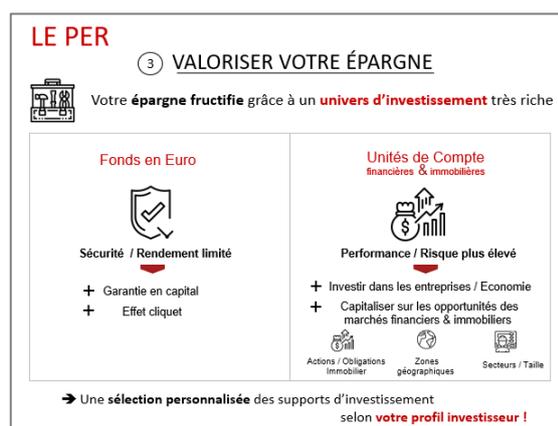


Un mécanisme d'économie d'impôt qui est rythmé en 3 temps :

- **Vous effectuez vos versements** en année N
- **Vous effectuez votre déclaration de revenus** en avril/juin N+1
- **L'efficacité de la déduction intervient** en septembre N+1 par un ajustement de votre taux de prélèvement à la source\*

[\* Cette efficacité peut se matérialiser différemment suivant la situation du contribuable, du montant d'impôt déjà payé, du montant d'impôt qu'il reste à payer, d'une modulation en cours d'année du taux de prélèvement à la source, etc.]

### 3. Le PER pour faire fructifier mon épargne retraite



Votre épargne va fructifier grâce à un univers d'investissement très riche

Comment cela fonctionne ? **3 points essentiels** :



### Un univers d'investissement riche et diversifié

2 typologies principales de supports d'investissement sont accessibles

→ **Le Fonds en Euros** pour sécuriser votre épargne et bénéficier :

- d'une garantie en capital
- d'un effet « cliquet » : les intérêts étant définitivement acquis, votre patrimoine ne peut que progresser.

Toutefois, ce support offre un rendement limité et son accès dans un contrat PER est très souvent conditionné ou plafonné.

→ **Les Unités de Compte (UC)** pour valoriser votre épargne à moyen-long terme permettant....

- d'investir dans l'économie réelle et dans les entreprises
- et de profiter des opportunités potentielles, offertes par les marchés financiers et immobiliers, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Grâce à la diversité de l'offre en unités de compte, vous bénéficiez d'un univers d'investissement riche pour une diversification sur :

- plusieurs classes d'actifs : actions, obligations, immobilier, etc...
- plusieurs zones géographiques, secteurs d'activité ou thématiques d'investissement.

**Tous vos œufs ne sont pas dans le même panier !**



### Une solution sur-mesure pour votre épargne

Avec le PER, vous capitalisez sur **une solution** :

- **100% personnalisable** adaptée à votre horizon retraite et à votre profil investisseur (d'un profil sécurisé à un profil dynamique)
- **évolutive** en fonction de l'évolution de votre situation personnelle, professionnelle et patrimoniale.



### Un cadre fiscal attractif durant la phase d'épargne

**LE PER** ③ VALORISER VOTRE ÉPARGNE

Votre **capital retraite** se valorise **sans fiscalité !**

<p><b>Livret bancaire*</b></p>	<p>Fiscalité IR (12,8%**) + Prélèvements sociaux (17,2%) <b>= 30%</b></p>	<p><b>PER</b></p>	<p>Fiscalité IR : 0 € Prélèvements sociaux : • sur les UC : 0 € • sur le fonds en € : 0 €</p>
--------------------------------	---	-------------------	---

\* Hors livrets défiscalisés \*\* IR sur option

Pour comprendre ce point avantageux, comparons 2 solutions d'épargne :

→ **Les livrets bancaires** : chaque année, que vous effectuiez ou non un retrait, la totalité des intérêts générés est imposée au Prélèvement Forfaitaire Unique (le « PFU ») de 30% (IR + prélèvements sociaux)

→ **Avec le PER** :

- Aucune déclaration des intérêts annuels ! Pas de retrait : pas d'impôts, ni prélèvements sociaux
- Et aucune fiscalité lors des arbitrages, (c'est-à-dire une modification de la répartition de l'épargne)

En clair, votre épargne capitalise en totale **franchise d'impôt** !

*\* hors Livret A et LDD (max 22 950 € et 12 000 €), livret jeune (entre 12 et 25 ans, max 1 600 €), LEP (condition de revenus, max 7 700 €)*

### 4- Le PER pour compléter ses revenus à retraite

**LE PER** ④ PERCEVOIR DES REVENUS A LA RETRAITE

Vous disposez **librement de votre épargne** selon vos besoins

PER → RETRAITE → → →

- Retrait en une ou plusieurs fois
- Sortie en rentes viagères (revenus garantis à vie)
- Combinaison de retraits en capital + rentes

→ Une sortie **maîtrisée & planifiée** pour disposer d'un **complément de revenu** !



BOITE A OUTILS  
L'efficacité  
du PER

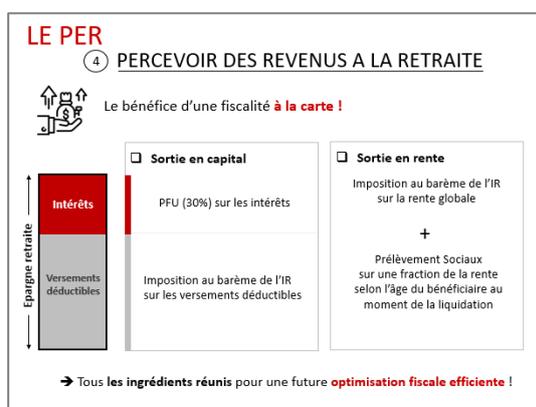


**Dès votre départ en retraite**, vous disposez librement de votre épargne en définissant les modalités de sorties en fonction de votre situation, de vos besoins ou de vos projets :

- Sortie en capital : vous disposez de votre épargne librement pour un projet (retrait en une fois) ou à votre rythme en fonction de vos besoins (retraits fractionnés)
- Sortie en rente viagère : vous complétez vos revenus en optant pour un revenu régulier à vie
- Et vous pouvez également combiner sortie en capital et sortie en rente



**Une sortie à la carte et plusieurs modalités d'imposition :**



- En cas de sortie en capital :
  - Le capital perçu est intégré au barème progressif de l'IR
  - Les plus-values accumulées sont imposées au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %
- En cas de sortie en rente :
  - La rente est assujettie à l'impôt sur le revenu (après application abattement de 10%).
  - Les prélèvements sociaux s'appliquent sur une simple fraction de la rente (selon l'âge du bénéficiaire au moment du passage en rente).



**Comprendre le levier fiscal du PER**

Le levier fiscal du PER repose sur l'attractivité de l'incitation fiscale à l'entrée mais pas seulement...

Vous profitez d'un différé d'imposition (imposition uniquement à la sortie) qui est source d'enrichissement ! L'astuce : Votre économie d'impôt travaille et capitalise pour votre retraite ! Et plus longtemps cette économie d'impôt capitalise, plus le levier du PER est attractif.



BOITE A OUTILS

Mémo PER

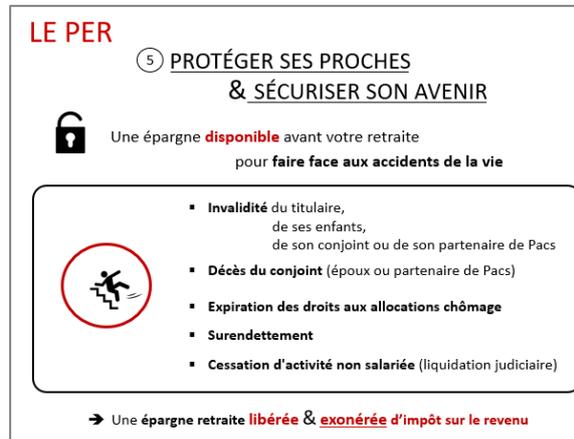


BOITE A OUTILS

L'efficacité  
du PER

Enfin, l'épargnant peut profiter d'une baisse de sa TMI à la retraite. Vous matérialisez donc un gain sur le différentiel entre votre TMI à l'entrée et votre TMI à la sortie du PER.

## 5 - Les modalités de sorties anticipées



**En cas d'accident ou d'aléas de la vie**, votre épargne retraite peut être débloquée positionnant le PER comme un outil de prévoyance.

La loi prévoit 5 cas de déblocages anticipés exceptionnels :

- **Invalidité du titulaire**, de ses enfants, de son époux ou épouse ou de son partenaire de Pacs
- **Décès du conjoint** (l'époux ou l'épouse ou le partenaire de Pacs)
- **Expiration des droits aux allocations chômage**
- **Surendettement**
- **Cessation d'activité non salariée** à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire

Et les conditions fiscales de sorties sont particulièrement avantageuses :

- Le capital est exonéré (IR et prélèvement sociaux)
- Les plus-values sont exonérées d'IR (il n'y a pas de PFU) et uniquement soumises aux prélèvements sociaux.

**LE PER**

⑤ **PROTÉGER SES PROCHES & SÉCURISER SON AVENIR**

 Une épargne **transmissible** à vos proches **en cas de décès**

<p>▪ <b>Libre désignation des bénéficiaires</b></p> <p><b>100% sur-mesure</b></p> <p></p> <p>Un ou plusieurs bénéficiaires + choix des montants</p>	<p>▪ <b>Une fiscalité attractive</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Décès avant 70 ans :</b> <b>Abattement de 152 500€</b> par bénéficiaire Taxation au-delà (Article 890 I du CGI)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Décès après 70 ans :</b> <b>Abattement de 30 500€</b> commun pour tous bénéficiaires Droits de succession au-delà (Article 757 B du CGI)</p>
--	---

→ Une transmission patrimoniale **préparée & optimisée**



**En cas de décès :** Le PER permet de bénéficier des mêmes atouts que l'assurance vie en matière de transmission permettant d'assurer une protection efficace de ses proches

Le principe fondamental à retenir : le PER bénéficie d'un traitement « hors succession » ce qui lui procure **2 avantages spécifiques** :

→ **Une transmission 100% sur-mesure...** :

- Vous bénéficiez d'une liberté totale, en désignant un ou plusieurs bénéficiaires
- Vous définissez librement les montants à transmettre

→ **Une fiscalité attractive**

Vous transmettez votre capital retraite dans des conditions fiscales privilégiées

Décès avant 70 ans :

- Exonération totale jusqu'à 152 500 € pour chacun de vos bénéficiaires
- Au-delà, un taux forfaitaire de 20% par bénéficiaire (y compris hors du « cercle familial »)

Décès après 70 ans

- aucune fiscalité jusqu'à 30 500 € de versement (abattement global à répartir pour l'ensemble des bénéficiaires)
- au-delà, application du régime de droit commun des successions (taux et abattement en fonction de la qualité du bénéficiaire)
- Les plus-values sont exonérées des droits de succession

*[Pour la fiscalité en cas de décès en phase de rente, se référer à la boîte outils sur la fiscalité]*



**BOITE A OUTILS**  
Mémo PER



## Acquisition de votre résidence principale :



Le PER prévoit également un cas de déblocage anticipé en capital afin de financer l'achat de sa résidence principale.

Cette faculté peut être utilisée à chaque changement d'adresse.

La somme débloquée est destinée à financer l'apport personnel de l'acheteur.



### BOITES A OUTILS

- Mémo PER
- FAQ Retraite



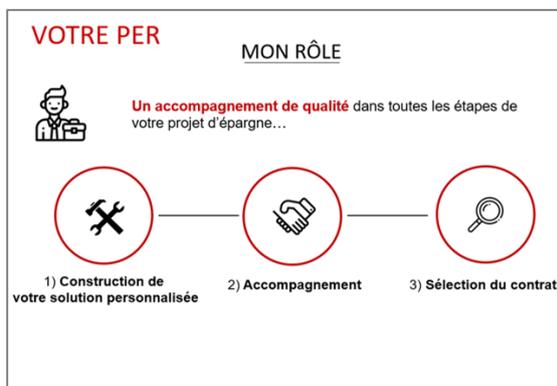
*A ce stade, l'investisseur doit avoir compris les grands principes du PER.*

*Assurez-vous qu'il n'a pas de question et précisez si besoin les points (à l'aide éventuellement des différentes boîtes à outils)*

## MAILLON 9 – MON RÔLE



Le PER est un produit de placement long terme dont la vocation est de **vous accompagner jusqu'à votre retraite...**



**Mon rôle :** vous apporter **MON EXPERTISE** pour :

- Construire votre solution sur-mesure
- Vous accompagner dans la durée à exploiter efficacement tous les avantages du PER pour atteindre vos objectifs retraite
- Et évidemment, à plus court terme, sélectionner votre contrat

### **1) La construction d'une solution sur-mesure avec :**

#### ✓ **Définition des paramètres financiers**

- Votre plafond de déductibilité
- Votre capacité d'épargne (c'est-à-dire votre effort d'épargne et votre économie d'impôt réinvestie)
- Vos versements sur votre PER (montants et fréquences)

#### ✓ **Construction de l'allocation d'actifs**

« Faire travailler » votre épargne est un élément fondamental dans la réussite de votre projet.

En fonction de votre profil et de votre horizon retraite, l'objectif de rendement annualisé à long terme sera évolutif.

*[A titre informatif, voici un exemple d'échelle de rendement cible annualisé :*

- *Pour un profil sécurisé : 1,5% (moyenne 201 8- Source FFA)  
Soit le triple que le rendement d'un livret A (Rendement du Livret A : 0,50% en 2020)*
- *Pour un profil prudent : 2.5% en moyenne*
- *Pour un profil équilibré : 3.5% en moyenne*
- *Pour un profil dynamique : 4.5% et au-delà en moyenne*

*Cet objectif n'est pas garanti et doit s'envisager sur la durée d'investissement recommandée]*

✓ **La clause bénéficiaire**

C'est un point essentiel du contrat qui nécessite d'être rédigé avec soin afin de protéger vos proches et d'optimiser la transmission de votre patrimoine.

La clause bénéficiaire n'est pas nécessairement figée dans le temps. Elle peut être modifiée à tout moment et jusqu'au décès.

**2) Un suivi individualisé :**

- ✓ **Optimiser votre fiscalité** au fil des ans en vérifiant vos plafonds de déductibilité et en ajustant vos versements
- ✓ **Adapter la gestion du contrat**, si nécessaire (évolution de la conjoncture)
- ✓ **Traiter vos demandes d'opérations** à travers le temps



Un accompagnement durable !

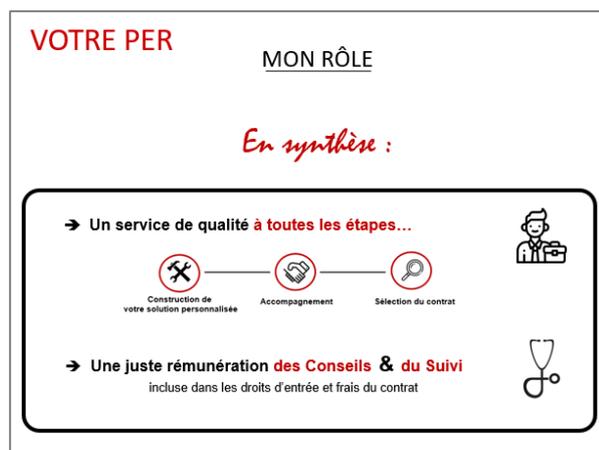
**3) La sélection de votre contrat pour vous donner accès à :**

- ✓ un contrat haut de gamme, complet et accessible,
- ✓ une offre de supports financiers complète, en « architecture ouverte » (multi-gestionnaires), afin d'accéder aux meilleures sociétés de gestion et expertises du marché
- ✓ de multiples options de gestion pour s'adapter à votre profil
- ✓ un assureur solide, offrant les meilleures garanties à votre épargne



Une panoplie complète de contrats sélectionnés auprès des meilleures références du marché me permettant de sélectionner le contrat le plus adapté à vos besoins et à votre situation.

#### 4) En synthèse :



**Ma rémunération pour le conseil et le suivi** est incluse dans les droits d'entrée et frais du contrat.

Pour information, voici les différents niveaux de frais :

- ✓ Droits d'entrée : 4.80%  
Ces droits d'entrée de 4,80% comprennent ma rémunération en lien avec la mise en place d'une solution sur-mesure, adaptée à vos besoins et objectifs
- ✓ Les frais de gestion du contrat :
  - 1% par an, en lien avec la gestion du contrat et le suivi personnalisé, durant toute la vie de votre contrat
  - *[En cas de Gestion Pilotée à Horizon Retraite : une majoration est généralement appliquée permettant ainsi l'accès à l'expertise d'un gérant professionnel]*
- ✓ Les autres typologies de frais :
  - Les frais d'arbitrages : en général, 1 arbitrage gratuit par an ce qui permet de réorienter si besoin le contrat sans frais (les frais sont ensuite variables en fonction des contrats)
  - Les frais de sortie : aucun frais n'est prélevé



BOITE A OUTILS  
Les Frais

# MAILLON 10 – VALIDATION DE LA SOLUTION



Le Maillon 10 a pour objectif de valider les hypothèses d'investissement avec votre client :

- Le plan d'épargne : montant du versement initial et du versement programmé
- Le profil de l'investissement qui conditionnera le potentiel de rendement et le risque du placement
- La durée d'investissement



Afin que vous puissiez mieux appréhender cet investissement, je vous propose de vous présenter **une projection de votre plan d'épargne retraite.**

## ✓ Les caractéristiques de votre investissement :

Compte tenu de  votre profil investisseur  et de  votre horizon retraite  identifié lors de notre premier rendez-vous,

- **Profil de votre investissement\*** (\*choisir le profil de l'investissement)
  - Sécurisé : préservation du capital mais rendement faible
  - Prudent : valoriser le capital avec une prise de risque limitée
  - Equilibré : valorisation du capital, en acceptant une prise de risque sur une partie de votre investissement
  - Dynamique : valorisation du capital, en privilégiant les marchés actions et en acceptant une prise de risque importante
- **Nombre d'années avant la retraite** : .....ans

### ✓ Votre plan d'épargne :

Afin d'optimiser votre structure patrimoniale et votre capacité d'épargne, je vous recommande un investissement :

- Montant de votre plafond de déductibilité : .....€ pour l'année ....
- Versement initial : ..... €
- Versements programmés : .....€ par mois



### Recommandations :

#### 1) Calcul du plafond de déductibilité :

Sur la base de votre proposition, le calcul du plafond de déductibilité doit être préparé en amont du R2 afin d'être présenté et validé par le client. Si besoin, vous pouvez utiliser le simulateur d'ERES disponible sur Cosmos ou directement sur l'Extranet du partenaire.

#### 2) Projection d'un plan de versements programmés :

Ce plan d'épargne pourra éventuellement être illustré avec une simulation **Opticap** afin de permettre de projeter l'investissement et de le valider avec votre client.

**Opticap**



#### **Le simulateur Opticap : 2 grands types de simulations**

- Phase d'épargne → objectif = constitution, valorisation et transmission d'un capital :
  - > Quel capital à partir d'un versement initial et/ou programmés ?
  - > Quel est l'effort d'épargne à fournir pour atteindre un capital souhaité ?
- Phase Perception de revenus (rachat) → objectif de préparation de la retraite, compléter ses revenus :
  - > Quel est le montant du revenu complémentaire en fonction d'un capital atteint ?
  - > Quel est le montant à verser pour obtenir le montant de revenu souhaité ?

# MAILLON 11 – PRESENTATION DU CONTRAT



**BOITE A OUTILS**  
Fiches  
commerciales  
(accessibles dans  
l'Extranet Cosmos)



*Pour sélectionner votre contrat, vous disposez de l'ensemble des éléments d'informations dans Cosmos.*

*Afin de présenter le contrat sélectionné :*

- *Vous devez présenter les éléments clés du contrat (positionnement, points forts, offre financière, seuil de versement, accès extranet client).*
- *Vous pouvez ensuite présenter rapidement la compagnie d'assurance (en quelques mots) afin de donner des éléments de réassurance à votre client (solidité, etc...)*

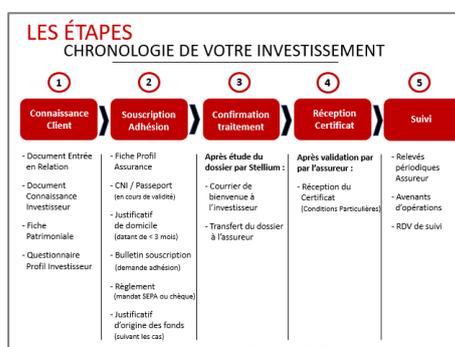
# MAILLON 12 - CHRONOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT, CONCLUSION & CONSOLIDATION

## 1 – Chronologie de l'investissement



Nous vous présentons maintenant la chronologie de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au guide des procédures du contrat retenu (accessible sur Cosmos)



« À partir de maintenant, comment cela se passe-t-il ? Par rapport à cette chronologie de l'investissement, **nous en sommes aujourd'hui à l'étape n°2**. En effet, lors de notre premier rendez-vous, nous avons déjà complété et signé, la fiche de présentation, le Document Connaissance client complet, ainsi qu'un questionnaire profil de risque, ce qui m'a conduit à vous préconiser cet investissement à travers un plan d'épargne retraite individuel. »



### Étape 2 :

« Dans un souci de respect de la réglementation nous allons maintenant compléter ensemble une fiche profil PER permettant de formaliser ma recommandation.

Nous pourrons ensuite signer le bulletin de souscription et compléter l'ensemble des justificatifs nécessaires. Pour cela il me faudra une copie de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, un RIB et enfin le choix du mode de règlement. Je vous laisserai un double de ces documents et je me chargerai d'adresser à Stellium Courtage tous les documents nécessaires. »



**BOITE A OUTILS**  
Procédures  
de souscription



*La pièce d'identité (en cours de validité), le justificatif de domicile (< 3 mois) et le RIB sont les pièces minimum qu'une société de gestion demande pour la souscription d'un PER.*

*En réalité dans la plupart des cas, en fonction de la situation de votre investisseur (âge, situation matrimoniale, mode d'acquisition, résidence fiscale...), il est probable que la liste des pièces à fournir soit en réalité plus importante.*

*Il est indispensable de bien vous référer à la procédure de souscription correspondante au contrat souscrit dans Cosmos (onglet « Souscrire »)*

*Pour rappel, et conformément au Code des Assurances, un délai de renonciation de 30 jours calendaires est applicable à la souscription d'un contrat d'assurance vie. Cette information ainsi que les modalités d'application sont précisées sur chaque bulletin de souscription (ou demande d'adhésion) ainsi que dans les Conditions Générales de chaque contrat (disponibles notamment sur Cosmos)*



**Étape 3 :**

« Une fois votre demande d'adhésion analysée, conforme et recevable, vous recevrez un courrier de bienvenue de la part de Stellium Courtage.

Votre dossier sera transmis à la compagnie d'assurance pour enregistrement. »



**Étape 4 :**

« La compagnie d'assurance va ensuite enregistrer votre contrat, procéder à l'encaissement de votre versement initial (encaissement du chèque ou prélèvement de votre compte bancaire en cas de versement par mandat SEPA).

Vous recevrez ensuite votre certificat d'adhésion. »



**Étape 5 :**

« De manière périodique, la compagnie d'assurance vous adressera un relevé de situation (au minimum 1 fois par an). Sur ce document, vous pourrez retrouver une synthèse de votre capital (vos versements, les performances de chaque support d'investissement, le détail des frais supportés...).

Notez qu'à chaque fois qu'une opération est réalisée sur votre contrat (arbitrage, reversement, retrait...), vous recevrez un avenant avec les caractéristiques de cette opération.

Bien entendu, je serai toujours disponible au cours de ces différentes étapes pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions. »

## 2 – Conclusion & consolidation



« Est-ce que cela vous convient ? Parfait. »

*« Vous avez pris la bonne décision et vous pouvez vous en féliciter.  
Je vous propose de passer à la souscription du contrat.*



*Pour la souscription, vous pouvez vous référer aux procédures dans Cosmos.*



Je suis disponible bien sûr si vous souhaitez échanger d'ici notre prochain rendez-vous.

D'ici là, comme je l'avais évoqué lors de notre 1<sup>er</sup> RDV, vous allez recevoir une enquête de satisfaction, par e-mail.

Cette enquête, diligentée par Opinionway, organisme indépendant que vous connaissez certainement, vous permettra d'évaluer ma prestation, de manière anonyme ou non.

Cette enquête est importante pour moi car comme vous l'avez compris, mon principal objectif est la satisfaction de mes investisseurs. En effet, c'est uniquement par leur recommandation que j'assure le développement et la pérennité de mon activité. De plus, une partie de ma rémunération peut dépendre du résultat de ces enquêtes, aussi je vous serai très reconnaissant d'y prêter attention et de prendre les quelques minutes nécessaires pour y répondre en toute franchise.

Je vous remercie pour votre accueil et vous souhaite une excellente (fin de) journée. »

Prodémial, SAS Société au capital social de 50 000 euros  
RCS Toulouse 810 852 129 – N°TVA : FR 02 810852129  
11, avenue Parmentier - CS 70117 - 31201 Toulouse cedex 2  
Tél. 05 67 73 33 00 - Fax 05 67 73 30 01

Document non contractuel édité par Prodémial et à destination exclusive de ses consultants, contenant des informations en vigueur au moment de sa parution en septembre 2020  
Le présent support est la propriété exclusive de la société Prodémial. Il est protégé par le droit d'auteur en vertu des dispositions du livre I du code de la propriété intellectuelle et des conventions internationales régissant la protection des droits d'auteur. En conséquence, toute reproduction, représentation même partielle et effectuée sans l'autorisation préalable de la société Prodémial est strictement interdite